



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
124<sup>ème</sup> Assemblée et réunions connexes  
Panama, 15 – 20 avril 2011



CL/188/C.1  
18 janvier 2011

**CONVOCAATION**  
**188<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR**  
**DE L'UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
**Panama, 16 et 20 avril 2011**

---

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil directeur de l'Union interparlementaire tiendra sa 188<sup>ème</sup> session au Centre de Convention ATLAPA à Panama.

Le Conseil directeur tiendra sa première séance le samedi 16 avril de 9 à 10 heures et une deuxième séance le mercredi 20 avril de 10 à 13 heures et de 15 à 16 heures.

**1. PARTICIPATION**

Le Conseil directeur se compose de trois membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire\*. Les Membres sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentants au Conseil directeur d'ici au 16 avril 2011 au plus tard.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil directeur, "un membre du Conseil directeur empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet". Il est demandé aux Membres concernés d'en informer le Secrétariat de l'UIP.

---

\* La représentation de chaque parlement au Conseil directeur doit être mixte. Les délégations non mixtes seront limitées à deux membres (article 1.2 du Règlement du Conseil directeur).

## **2. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 258<sup>ème</sup> session (octobre 2010), est le suivant :

**1. Adoption de l'ordre du jour**

*Le Conseil directeur adoptera son ordre du jour au début de ses travaux.*

**2. Approbation du compte rendu de la 187<sup>ème</sup> session du Conseil directeur**

*Les Membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 187<sup>ème</sup> session (CL/187/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 188<sup>ème</sup> session.*

**3. Propositions pour l'élection du Président de la 124<sup>ème</sup> Assemblée**

**4. Questions relatives aux Membres de l'UIP**

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP
- b) Situation de certains Membres
- c) Demandes de statut d'observateur

*Le Conseil directeur se prononcera sur toute demande éventuelle d'affiliation ou de réaffiliation et examinera la situation de certains Membres à la lumière du rapport du Comité exécutif. Il examinera aussi toute demande éventuelle de statut d'observateur.*

**5. Rapport du Président**

- a) Sur ses activités depuis la 187<sup>ème</sup> session du Conseil directeur
- b) Sur les activités du Comité exécutif

**6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2010**

**7. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP**

**8. Coopération avec le système des Nations Unies**

**9. Consolidation de la réforme de l'Union interparlementaire**

*Le Conseil directeur poursuivra l'examen d'une stratégie pour le développement futur de l'UIP.*

**10. Résultats financiers de l'exercice 2010**

*Le Conseil directeur sera saisi d'un rapport des vérificateurs des comptes de l'UIP pour 2010.*

**11. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires**

**12. Action parlementaire d'appui au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à la protection des réfugiés**

**13. Activités des organes pléniers et comités spécialisés**

*Le Conseil directeur examinera les rapports des organes et comités ci-après et procédera à des élections pour pourvoir les sièges vacants, le cas échéant :*

- a) Réunion des Femmes parlementaires

- b) Comité des droits de l'homme des parlementaires
- c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
- d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre
- e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
- f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
- g) Groupe consultatif sur le VIH/sida

**14. 125<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Berne, 16-19 octobre 2011)**

**15. Prochaines réunions interparlementaires**

- a) Réunions statutaires
- b) Réunions spécialisées et autres

**3. POINTS SUPPLEMENTAIRES**

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil directeur, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil directeur se limitent à la détermination et à l'orientation des activités de l'UIP et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil directeur. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil directeur se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'UIP au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session, sinon à la majorité des deux tiers.

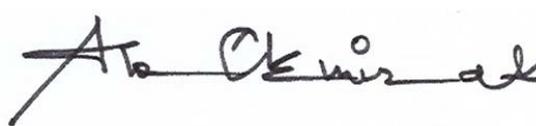
**4. DOCUMENTS**

Dans la mesure du possible, les documents de travail relatifs à divers points de l'ordre du jour provisoire seront adressés aux Membres à l'avance et affichés sur le site Web de l'UIP.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Anders B. JOHNSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire



Theo-Ben GURIRAB  
Président  
de l'Union interparlementaire